

Ce conseil, tout en se déclarant bien disposé à accorder à Sa Majesté les subsides nécessaires au service public, croit de son devoir de retarder l'adoption du bill des subsides maintenant devant la chambre, jusqu'à ce qu'il ait plu à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de choisir des aviseurs qui se montrent dignes de lui, en accomplissant les promesses faites en son propre nom ; qui soient disposés à respecter l'esprit de la constitution et les droits de la province de Québec, en n'encourant pas de dépenses considérables sans le consentement de la législature ; qui soient de plus disposés à maintenir la dignité et l'autorité de notre constitution en s'abstenant d'intervenir dans l'application et l'exécution de la loi ; et qui enfin seront en même temps capables de soutenir leurs vues, leurs opinions dans la législature, et qui pourront ainsi rendre le Conseil justifiable de leur remettre l'administration des fonds publics."

Ces résolutions ont été discutées, le lendemain, 28 août depuis 10 heures jusqu'à 2 heures et demie, de l'après-midi, et le Conseil les a adoptées par la division suivante :

Pour :— Les hons. MM. Beaudry, DeBoucherville, Dionne, Dostaler, Gaudet, Gingras, Hearn, LaBruyère, Laviolette, LeMaire, DeLéry, Prudhomme, Ross, Roy et Savage.—15.

Contre :— Les hons. MM. Starnes, Archambault, Brisson, Proulx, Rémillard, Webb et Wood.—7.

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur ayant reçu communication des résolutions telles qu'adoptées par le Conseil Législatif a envoyé, suivant l'avis de ses ministres, le message suivant au Conseil Législatif :

" Le Lieutenant-gouverneur de la Province de Québec a l'honneur d'accuser réception de l'adresse qui lui a été votée par le Conseil législatif. Le Lieutenant-gouverneur regrette qu'il se soit élevé une différence d'opinion entre le Conseil législatif et l'Assemblée Législative, et il espère que ses aviseurs constitutionnels trouveront le moyen de rétablir l'harmonie entre ces deux branches de la législature.

" THÉODORE ROBITAILLE. "

Malgré les tentatives faites de part et d'autres par différents membres des deux côtés de la Chambre à l'Assemblée Législative et au Conseil Législatif, pour en venir à une entente, rien n'a été de nature à nous faire espérer une solution de la situation critique dans laquelle se trouve actuellement le Parlement de Québec.

A la séance de l'Assemblée Législative de mardi, 2 septembre, l'Hon. M. Joly fit motion que la Chambre soit ajournée jusqu'au 28 octobre prochain, à 3 heures de l'après-midi.— Cette motion a été remportée par un vote de 25 contre 23.

Ont voté pour l'ajournement au 28 octobre prochain : MM. Joly, Langelier (Portneuf), Marchand, Chauveau, Ross, Mercier, Shebyn, McShane, Blais, Larose, Flynn, Molleur, Murphy, Rinfret, Langelier (Montmorency), Fortin, Gagnon, Bouthillier, Boutin, Lafontaine (Shefford), Dupuis, Poirier, Watts, Meikle et Irvine, 25.— Contre : MM. Chapleau, Loranger, Wurtelo, Picard, Gauthier, Desaulniers, Caron, Charlebois, Houde, Deschênes, Bergevin, LeCavalier,

Champagne, Beaubien, Tarte, Lalonde, Robillard, Lavallée, St.-Cyr, Audet, Duckott, Church et Paquet, 23.

CAUSERIE AGRICOLE

DES ASSOLEMENTS (Suite).

Cinquième principe.—10. *Il est généralement avantageux de reculer le plus possible le retour des mêmes végétaux sur le même champ, ainsi que celui des espèces, soit du même genre, soit de genres appartenant à la même famille naturelle.*

20. *Ce retour doit être d'autant plus différé pour chaque végétal, que son semblable ou son analogue aura occupé originairement le sol plus longtemps et l'aura plus éprouvé ou souillé.*

10. Les partisans du système qui admet pour chaque plante une nourriture particulière et exclusive, n'ont jamais pu prouver l'existence que ce système suppose d'une multitude innombrable de molécules alimentaires hétérogènes dans la même terre, sur laquelle nous voyons croître et prospérer simultanément des myriades de végétaux dissemblables par leur organisation et leurs produits. Nous les voyons aussi très-souvent s'affamer réciproquement, comme l'orme, le frêne et d'autres arbres dévorants, qui nuisent essentiellement, par leurs longues racines traçantes et envahissantes, aux graminées qui les avoisinent, tandis que celles-ci leur nuisent également par leurs nombreuses racines chevelues et très-épuisantes ; ce qui n'empêche pas que plusieurs plantes ne soient avides de certaines substances particulières, ce qui modifie seulement la nature de leurs produits.

L'analyse la plus rigoureuse des terres cultivables n'y démontre au contraire que l'existence qu'un très-petit nombre de principes élémentaires, qui s'y trouvent seulement dans les proportions et avec des modifications variées ; et malgré toutes les assertions qui paraîtraient infirmer les observations à cet égard, il est constaté que jamais un champ réellement épuisé par une production quelconque n'est en état de fournir, sans une réparation préalable, la nourriture nécessaire à une végétation vigoureuse d'aucune espèce de plantes cultivées.

Tout nous porte donc fortement à croire que l'aliment des végétaux est généralement très-simple, puisqu'on pourrait peut-être le réduire rigoureusement au carbone, à l'eau, et à un bien petit nombre d'autres ingrédients ; mais chaque végétal, doué d'une organisation qui lui est propre, jouit éminemment de la faculté d'absorber cet aliment dans des proportions différentes, par les pores inhalants qui couvrent sa surface et par les trachées terminales de ses racines. Il peut aussi l'assimiler à sa propre substance en le décomposant, en le digérant pour ainsi dire, et le combinant avec des modifications particulières, chacun de ces végétaux retenant de la sève et des gaz qu'il aspire de la terre et de l'atmosphère la portion qui lui convient et rejetant par ses excréments ce qui lui est nuisible ou inutile.

La différence de la saveur, d'odeur et autres qualités distinctives et très-nuancées de végétaux divers croissant sur le même terrain, doit être bien plus attribuée à leur mode particulier de végétation, à la